



APPUI A LA RECONCILIATION ENTREPOPULATION ET LA POLICE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE

Effet de l'UNDAF : La paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme

Effets CPAP : L'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion nationale sont améliorés

Produits attendus:

- Le dialogue socio-sécuritaire entre les populations des communes de Marcory, Treichville et celles de Yopougon avec les forces de police est restauré
- Les capacités opérationnelles et professionnelles de 400 agents de police, 50 techniciens et 20 commissaires et adjoints de la Police Nationale sont renforcées
- 7 commissariats et un district dans les communes de Marcory, Treichville et celles de Yopougon sont réhabilités et ont des capacités opérationnelles renforcées

Partenaire Responsable : Direction Générale de la Police Nationale, Direction Générale de l'administration du territoire;
Partenaire de mise en œuvre : UNPOL ; ONUCI/PIO ; UNMAS et DGP

Résumé

Le Projet d'appui à la Réconciliation entre la population et la police nationale de Côte d'Ivoire est la contribution du PNUD et de ses partenaires notamment la délégation de l'Union Européenne à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale. Il s'inscrit dans le cadre global des appuis urgents apportés au gouvernement de Côte d'Ivoire pour le rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat au lendemain de la crise postélectorale et dans la dynamique de reconstruction post-conflit du pays. Il vient en complément des initiatives en cours appuyées par le PNUD et l'ONUCI d'une part, et les autres initiatives du gouvernement.

Le projet vise essentiellement d'une part à renforcer la capacité des Institutions sécuritaires dans les communes de Marcory, Treichville, Yopougon du District d'Abidjan, fortement endommagées et affaiblies en raison de la crise postélectorale, à travers la mise en état des commissariats et leur équipement ainsi que les formations des forces de l'ordre pour soutenir la reprise effective de leur activités de maintien de la paix et de sécurisation. D'autre part, compte tenu de la désagrégation du tissu social et de la vulnérabilité accrue des populations, le projet contribuera à appuyer les processus de réconciliation et de cohésion sociale au niveau local par l'amélioration des relations entre forces de l'ordre et populations, et à favoriser la professionnalisation de la fonction de policier. Les activités de renforcement des capacités des agents de police seront basées sur l'approche privilégiant les droits de l'homme et la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Numéro du Projet : CIV10-00083064	Ressources allouées : 2 147 458 Euros (2,667,649.69 USD)
Date de début : Juillet 2012	Sources : Délégation de l'Union Européenne
Date de fin : Juin 2013	
CLEP :	
Modalité de Gestion : Exécution Directe (DIM)	(1usd = 0,805 euros ; juin 2012)

AU NOM DU	SIGNATURE	DATE	NOM ET TITRE
GOUVERNEMENT		21/06/2012	Hamed BAKAYOKO Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur
PNUD		21/06/2012	Ndolamb NGOKWEY Représentant Résident

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

La longue crise sociopolitique et militaire qu'a traversée la Côte d'Ivoire a fortement ébranlé les fondements de l'Etat et affaibli les capacités des acteurs publics notamment celles de la sécurité et de la justice.

En effet, depuis l'éclatement du conflit armé en 2002 ayant entraîné la partition du pays en deux zones, plusieurs forces militaires se sont partagé le territoire avec deux systèmes de sécurité et des modes de fonctionnement différents. Cette situation de crise successive accentuée par celle survenue après les élections présidentielles a favorisé la démultiplication des actes de violence armée, la multiplication des gangs et le phénomène des coupeurs de routes, vols, viols, braquages, pillages, meurtres et assassinats sont devenus légions.

Depuis le début de la normalisation, le gouvernement travaille à restaurer la présence de l'Etat : tous les officiers et commissaires de police de la zone ont été nommés. Dans la zone SUD où les Organisations de sécurité qui existent, étaient censées être fonctionnelles et jouer pleinement leur rôle de garant de la sécurité publique, de nombreux facteurs ont contribué à entamer la capacité et l'autorité légitime de la police nationale. Des dysfonctionnements au plan de la formation, de la gestion des ressources humaines, de l'organisation des services, des équipements et des infrastructures ont été constatés au sein de la Police Nationale, en particulier et au niveau de l'Administration publique. A cela il faut ajouter la montée en puissance de la violence qui a renforcé la méfiance des populations vis-à-vis des institutions publiques. Entre la population civile et les forces de sécurité s'est installé un climat de méfiance accentué après la dernière crise post-électorale. Des pillages, des vols de matériels de sécurité, des actes de violence ont été perpétrés dans la plupart des services de police et sur des membres des forces de sécurité en raison soit de l'implication de ces derniers dans des exactions et des violations des droits de l'Homme ou simplement en raison de leur appartenance à ces corps de métiers. Aujourd'hui encore, les forces armées (FRCI) et les volontaires associés qui restent à démobiliser continuent leur emprise sur la population (racket, intimidation, violence etc.) si bien que la méfiance reste d'actualité entre population et hommes en armes.

Par ailleurs, l'état des lieux effectué a révélé que 22 commissariats de police et un district de police incendiés sur un total de 119 commissariats; 63 commissariats de police, 07 districts de police et 08 Préfectures de Police pillés ; plus de 270 véhicules et 193 motos ont été emportés.

Dans ce contexte, il est primordial de restaurer l'autorité et la légitimité des services de la sécurité intérieure – notamment la police - auprès de la population, en rétablissant le contrat social qui lie la police aux communautés qu'elle est censée protéger et en renforçant les capacités d'action et le professionnalisme de ces dernières.

De nombreux efforts sont entrepris depuis la fin de la crise postélectorale, par le Gouvernement pour inverser la tendance en restaurant l'autorité de l'Etat et en faisant la promotion de la réconciliation. Mais les défis restent nombreux aussi bien du point de vue des fournisseurs des services de sécurité (autorités de police, de gendarmerie et de justice) que de celui des détenteurs du droit à la sécurité que sont les populations. Les récents drames consécutifs aux altercations entre des éléments des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire et les populations à Vavoua, Sikensi et Arrah finissent de convaincre sur la nécessité d'appuyer le renforcement de la sécurité et la restauration de la confiance pour plus de cohésion entre les acteurs de la sécurité et les populations ainsi qu'entre les populations elles-mêmes. Il est donc impérieux de renforcer les capacités de la police nationale afin de restaurer la cohésion sociale au sein des populations.

Le présent projet pilote financé par l'Union Européenne, vise à soutenir le processus de réconciliation dans les communes de Marcory et Treichville formant le District 06 de la ville d'Abidjan et un commissariat (19^e arrondissement) dans la commune de Yopougon, un quartier populaire. Ces communes totalisent aujourd'hui environ 3 millions d'habitants avec 07 commissariats de police. Ils ont été le théâtre de violents affrontements durant la crise postélectorale. Marcory et Treichville renferment l'essentielle des activités économiques de ladite ville, notamment l'existence du port, des industries etc. Cibler ces zones permettrait donc à la fois de soutenir les maillons de la réconciliation nationale et de renforcer la stabilité sociale en soutenant à travers une action au niveau de la base, l'autorité légitime des policiers auprès d'une population qui leur est largement méfiait mais aussi d'aider à relancer l'économie à travers des effets escomptés sur l'amélioration de la sécurité.

La Délégation de l'Union Européenne s'est engagée à soutenir le nouveau gouvernement ivoirien à stabiliser l'environnement sécuritaire, restaurer l'administration, relancer l'économie et les services publics entend également, à travers cette initiative, contribuer à réconcilier la population et les services de la sécurité intérieure.

Le projet cadre également avec les appuis en cours qui sont développés par l'Equipe pays du Système des Nations Unies et la Mission (ONUCI) et constitue des actions complémentaires qui seront développées et mis en œuvre, en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat, de la réconciliation nationale et de la revitalisation de l'économie locale à travers les fonds de consolidation de la paix.

En outre, Les produits attendus de cette initiative devraient contribuer à la réalisation des priorités du gouvernement en matière de sécurité et la cohésion sociale tels que définis dans le PND 2012-1015 et également à l'effet relatif à l'amélioration de l'environnement sécuritaire, du dialogue et de la cohésion nationale du Plan d'Action du Programme Pays du PNUD signé avec l'Etat de Côte d'Ivoire et par conséquent à l'effet UNDAF afférent à la consolidation de la paix et intitulé: La paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme.

PARTIE II : OBJECTIFS ET STRATEGIE

Objectifs

Le projet vise globalement à appuyer le processus de stabilisation et de réconciliation nationale en contribuant à la restauration de l'autorité et la légitimité des services de la sécurité intérieure -notamment la police - auprès de la population, à travers le rétablissement du contrat social qui lie la police aux communautés qu'elle est censée protéger et par le renforcement des capacités d'action et l'amélioration du professionnalisme de ces dernières.

De façon spécifique, le projet se propose de (i) restaurer le dialogue socio-sécuritaire pour une réconciliation nationale durable (ii) renforcer les capacités opérationnelles de la Police Nationale ainsi que (iii) améliorer le professionnalisme et l'image du travail du policier.

Le projet devrait également contribuer à la réalisation des priorités du gouvernement en matière de sécurité et de cohésion sociale tels que définis dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015

Il fait partie des projets soutenus par la Délégation de l'Union Européenne (DUE) qui s'est engagé à soutenir le nouveau gouvernement ivoirien à stabiliser l'environnement sécuritaire, restaurer l'administration et les services publics, relancer l'économie et contribuer à la réconciliation nationale.

Zones d'intervention

Le District d'Abidjan dans la zone sud du pays sera la zone géographique d'intervention du projet qui couvrira plus spécifiquement les communes de Marcory, Treichville et de Yopougon. En effet, Ces communes ont été le théâtre de violents affrontements durant la crise postélectorale et elles totalisent aujourd'hui environ 3 millions d'habitants.

Cibles et bénéficiaires

Le projet touchera au niveau institutionnel la direction générale de la police nationale, l'école Nationale de police, les directions centrales et les corps spécialisés, mais également les agents de police, commissaires et techniciens de police et les populations des communes cibles d'une façon directe.

Stratégie

La stratégie de mise en œuvre du projet sera bâtie d'une combinaison d'actions de réhabilitation, de formation et de renforcement des capacités et d'information sensibilisation. Le projet aidera ainsi à la mise en état des commissariats et leur équipement, ainsi que les formations des forces de l'ordre comme d'outils d'amélioration des relations entre forces de l'ordre et populations et de lutte contre le sentiment d'insécurité.

Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec la Direction Générale de la police nationale avec la collaboration du Ministère de tutelle le Ministère d'Etat Ministère de l'intérieur. Plusieurs départements de l'ONUCI seront sollicités en fonction de leurs expertises dans la mise en œuvre du projet (UNPOL, PIO, etc.) des synergies d'actions, une bonne coordination et des efforts de complémentarité entre les différents acteurs du projet seront requis pour chacun des intervenants selon son niveau de compétence et d'expertise.

Les actions prévues viendront renforcer les efforts celles déjà en cours d'exécution par l'ensemble des partenaires. Le projet est ainsi axé sur une approche de planification et de programmation conjointes des activités, avec comme objectif principal d'assurer une cohérence, synergie et complémentarité d'action entre les partenaires au projet, tout en tenant compte d'autres initiatives passées et celles en cours poursuivant des objectifs similaires. Les activités de réhabilitation et de remise en état des bâtiments des commissariats constituent également des opportunités qui sont offertes au secteur privé pour encourager l'emploi de la main d'œuvre locale (qualifiée et non qualifiée) dans les travaux permettant ainsi de valoriser les ressources locales et d'injecter de l'argent frais dans l'économie locale.

Les activités de formation et de renforcement des capacités constituent la clé de réussite de ce projet. Elles seront mises en œuvre par des organisations présentes sur terrain et déjà proches des populations que sont le PNUD et l'ONUIC à travers ses sections spécialisées. Le présent projet constitue une opportunité d'initier et lancer, à travers des one-shot trainings, le processus de renforcement des capacités sur le long terme et de manière plus substantielle que mènent le Système des Nations dans son ensemble dans le cadre des mandats respectifs du PNUD et de l'ONUIC. Le renforcement des capacités est une composante essentielle du Plan Prioritaire ou potentiellement de tout autre cadre de financement.

Le projet s'appuie également sur les leçons et les meilleures pratiques du PNUD et de l'ONUIC dans les domaines de l'appui aux structures de police et de gendarmerie (appui à la police scientifique et renforcement des capacités des FDS et ADS), ainsi que dans l'appui au redéploiement de l'administration en Côte d'Ivoire (projet intégré FISDES, projet PBF/IRF), appui au rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat et de la cohésion sociale et appui à la lutte contre la prolifération, la circulation des armes légères et la sécurisation communautaire.

En outre, les leçons apprises de l'expérience de gestion participative de la sécurité communautaire testée dans les communes durant une décennie à travers le Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), et celui de la sécurité et la cohésion sociale avec la JICA qui se déroule dans l'ouest du pays seront capitalisées.

Les activités relatives au rétablissement de la confiance entre forces de l'ordre et populations et réduction du sentiment d'insécurité s'appuieront particulièrement sur le développement de partenariats communautaires entre forces de l'ordre et communautés locales à travers les comités communaux de sécurité (CCS) mis en place dans les communes pilotes d'Abidjan (13 communes) et Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine (FISU) mis en place et expérimentés par le PASU ces dernières années et par des activités de sensibilisation de proximité et par les médias de l'ONUIC et les radio de proximité.

Par ailleurs, pour renforcer le leadership et l'appropriation communautaire, les leaders religieux, féminins, membres des Comités de la paix, autorités décentralisées et autres parties prenantes seront consultés et associés tout au long du cycle du projet. En vue d'encourager un dialogue et des relations de confiance entre toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet, les bénéficiaires seront dûment représentés dans les cadres de concertation et de coordination qui seront instaurés.

Durabilité

Les appuis dans le cadre de ce projet devront être renforcés et consolidés par de nouveaux investissements de la part du gouvernement dans les secteurs concernés. Cependant, en dépit des nombreux moyens que le gouvernement et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pourront consentir au rétablissement de la sécurité, de l'autorité publique et de la réconciliation nationale, le succès ou l'échec du projet dépend en partie des communautés bénéficiaires qui devront toujours collaborer étroitement avec les autorités et les intervenants extérieurs pour en garantir l'efficacité. Dans ce cadre, le projet prévoit ainsi de rapprocher les populations des services de police afin que celles-ci soit largement imprégnées et sensibilisées sur les rôles de la police. La même démarche sera soutenue afin que ces dernières connaissent et répondent aux attentes des populations. Aussi, le projet entend-il engager et poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement afin que des ressources soient inscrites au budget annuel en vue d'entreprendre des investissements dans ces secteurs, gages de la paix et de la stabilité nationale. De plus, les équipements acquis dans le cadre du projet seront transférés aux structures bénéficiaires et aux parties prenantes de commun accord avec la DUE et conformément aux règles et procédures applicables en matière de transfert d'équipement.

La sous-direction de la formation continue de l'ENP sera associée dans l'exécution et le suivi du programme de formation des policiers ; et l'école de police profiterait dans le futur de l'existence des modules de la formation continue à utiliser pour tout le pays.

Les agents formés dans le cadre de ce projet constitueront un pool de formateurs qui pourront à leurs tours démultiplier les connaissances reçues auprès de leurs collègues, tant de façon continue qu'au cours des formations initiales. UNPOL a en effet mis en place un programme de formation de 25 formateurs dans chaque District de la préfecture de Police d'Abidjan pour ce faire.

Risques

Les principaux risques qui peuvent entraver la réalisation du projet ou le ralentir ainsi que les actions de mitigations sont les suivantes :

- Instabilité politique et sociale résultant d'une augmentation des revendications politiques et autres divergences entre acteurs politiques). En vue de mitiger ce risque, les différents acteurs impliqués ainsi que l'ONUCI poursuivront leur plaidoyer pour le dialogue politique inclusif.
- La non adhésion des populations faisant suite au changement non perceptible en matière d'actes d'insécurité. Le projet veillera à renforcer et créer une véritable appropriation des cadres de concertations et d'échanges entre la police et les populations

PARTIE III : RESULTATS ET DES RESSOURCES

La mise en œuvre du projet sera bâtie autour d'une combinaison d'actions de réhabilitation, de formation et de renforcement des capacités, et d'information/sensibilisation. Le projet aidera ainsi à la mise en état des commissariats et leur équipement, ainsi que les formations des forces de l'ordre comme d'outils d'amélioration des relations entre forces de l'ordre et populations et de lutte contre le sentiment d'insécurité. Les actions devraient conduire à 3 résultats principaux que sont :

1. Le Dialogue socio-sécuritaire est restauré entre la population et la police
 2. Les capacités opérationnelles des services de police dans les communes de Marcory, Treichville et Yopougon sont renforcées
 3. Les policiers ont des comportements ou attitudes professionnels dans l'exercice de leur fonction dans les commissariats et sur les voies publiques
- 1. Le Dialogue socio-sécuritaire est restauré entre la population et la police dans les communes ciblées**

La dégradation des relations entre la police et la population a atteint un seuil intolérable pendant les successives crises qu'a traversé la CI et surtout lors de la crise postélectorale. En effet, chaque partie accuse l'autre d'avoir pris fait et cause au profit d'une des parties belligérantes. Partant de ce fait, la méfiance s'est installée conduisant ainsi à une rupture de communication entre les deux parties. Cette rupture se justifie par le fait que les rapports de force n'étaient pas équilibrés, vu que les agents de police étaient armés des armes de guerre. Profitant de cet avantage comparatif, la police a donc imposé à la population sa manière ou stratégie de communication à la population. Laquelle stratégie n'est pas compatible avec celle de la population d'où la rupture du dialogue socio-sécuritaire entre les deux entités. Pour donc restaurer ce dialogue, l'action débutera par la sensibilisation de la population qui se sent victime, et qui par conséquent a retiré toute confiance de protection à la police. Avec donc les spécialistes de la communication de la section PIO de l'ONUCI, appuyé par les experts du PNUD et les UNPOL, les actions du projet entendent restaurer le dialogue socio-sécuritaire entre la police et la population au travers d'un ensemble d'activités qui se dérouleront en trois (3) étapes :

Une première étape qui va permettre d'engager un début de rapprochement entre les populations et la police ;
Une seconde qui va consister en la production des supports de sensibilisation et de visibilité ;
Une dernière étape qui consolidera la cohésion et le rapprochement entre les différentes entités.

a. Rapprochement entre les populations et la police

Cette phase, qui sera mise en œuvre principalement par l'ONUCI à travers ses sections PIO et UNPOL visera à créer le rapprochement entre la police et la population. Il s'agira d'organiser des mini ateliers de durées d'une journée dans les quartiers ou sous quartiers ciblés par l'action. Ces ateliers (4 par quartier ou sous quartier) regrouperont dans un seul et même espace les agents de la police et les leaders d'opinions des populations, autour de thématiques bien précises qui constitueront les bases de discussions :

- la communication pour le changement de comportement
- la cohésion sociale
- la réconciliation nationale
- le rôle de la police et les procédures de base de la police

Ces rencontres seront le lieu pour les différentes parties d'extérioriser les différents qui les opposent, et de trouver les voies et moyens qui permettront de les aplanir.

Les conclusions qui en découlent permettront de disposer d'éléments concrets aux fins d'aborder efficacement la seconde étape de l'action qui est celle de la production des supports de sensibilisation.

b. Production des supports de sensibilisation

Les messages à véhiculer pendant ces campagnes de masse, seront conçus par des hommes de métiers et feront l'objet d'un consensus préalable des acteurs afin que le résultat visé puisse être atteint. Il s'agira entre autres :

- De la réalisation d'une création théâtrale suivie de la mise en scène d'une fresque chorégraphique appropriée. Les acteurs prêteront en temps réel au cours des campagnes de masse, et la création sera également enregistrée et diffusée en mode vidéo chaque fois que de besoin.
- De la composition d'une œuvre musicale assortie d'un clip vidéo appropriée. Ils seront également diffusés lors des séances de sensibilisations de masse ; mais aussi reproduits en plusieurs exemplaires sur supports DVD et distribués à la population lors des actions de masse.
- De Conception de messages, et réalisation de spots audio et vidéo appropriés. Il s'agira de conception, printing et affichage d'images de sensibilisation sur des panneaux publics, de messages audio et vidéo qui seront diffusés à la télévision nationale ainsi que sur les ondes des radios de proximité

c. Consolidation des actions

Cette phase visera à mettre en contact les différentes parties à travers la réalisation d'actions de masses, telles :

- Un Forum public avec les populations de proximité suivi de repas
- Des Activités sportives inclusives populations et police (Cross populaire et Football- Maracana)
- Des Activités ludiques avec les populations et les fonctionnaires de police
- Des Activités culturelles de sensibilisation à la réconciliation et aux droits de l'Homme (productions scéniques des supports conçus).

Parallèlement à cette activité de sensibilisation de la population, 400 fonctionnaires de la police repartis en 16 classes de 25 personnes recevront une formation sur les techniques de communication avec la population.

Ces 400 policiers représentent les effectifs totaux des 7 commissariats et 1 district qui sont ciblés par le projet ; chaque structure comptant un effectif de 50 agents. Ils représentent de ce fait 2,22% de l'effectif de la police au plan national, et 22,22% de l'effectif des commissariats et district de la ville d'Abidjan. La ville d'Abidjan compte en effet 36 commissariats et districts, pour un effectif total d'environ 1 800 agents. Ceux qui sont ciblés dans le cadre du présent projet sont :

- 4e arrondissement Marcory
- 9e arrondissement Marcory
- 26e arrondissement Marcory
- 31e arrondissement Marcory
- 2e arrondissement Treichville
- 29e arrondissement Treichville
- 19e arrondissement Yopougon
- District 6 Marcory et Treichville

Il sera donc démontré aux fonctionnaires de la police, les différences qui existent entre la communication au sein de la police, et celle entre la police et la population afin de la rassurer plutôt que de créer une psychose en son sein.

Une fois les deux entités sensibilisées et formées et la communication rétablie entre elles, un dialogue sera institué sur les enjeux sécuritaires de chaque commune. Consigné dans un document par les différents leaders, la police et sa population seront amenées à se retrouver régulièrement pour débattre et arrêter des solutions sécuritaires pour leur commune.

Pour pérenniser ce dialogue socio-sécuritaire, l'équipe projet procédera de façon participative à la création ou à la redynamisation des comités d'éveil dans les trois communes, sur la base des expériences de projets similaires (PASU notamment). Sur proposition de chaque partie, les membres de ce comité seront investis d'une mission d'écoute et d'éveil sur les problèmes sécuritaires de leur commune. Chargé donc de veiller sur la sécurité communautaire, ces comités auront la responsabilité de prévenir les comportements des jeunes contre la délinquance dans leur circonscription.

A la fin de l'action, un rapport avec les expériences des participants est présenté. Ce rapport servira au ministère de l'Intérieur et à la Direction générale de la police comme matrice pour exercer des activités semblables dans le reste du pays avec succès (indicateur).

2. Les capacités opérationnelles des services de police dans les communes de Marcory, Treichville et Yopougon sont renforcées

Pendant les successives crises, les infrastructures sécuritaires (commissariats, matériel roulant, mobilier de bureau, matériel de maintien d'ordre etc.) ont été l'objet d'incendies ou de pillages par des manifestants ou des groupes armés. Pour donc rendre opérationnel les services de la police, il est question dans ce projet de la remise en état de sept (7) commissariats et un (1) district de police pour prétendre à une sécurité optimale dans les différents communes concernées par le projet. Ainsi, pour la rénovation ou réhabilitation de ces infrastructures, le PNUD en charge de l'administration du projet procédera à un appel d'offre après l'évaluation des besoins par des consultants qualifiés en la matière. Après quoi, l'on procédera à la sélection d'entreprises compétitives privées spécialisées dans le domaine de la réhabilitation ou du bâtiment pour la remise en état desdites infrastructures préalablement définies par lot. Les travaux de remise en état porteront essentiellement sur :

- Armureries avec porte en métal et râteliers
- Toilettes et douches
- Etanchéité du toit
- Violons
- Réseaux électriques, informatiques et téléphoniques

Une fois que les besoins en équipement auront été identifiés de façon participative par les hommes de métier, tenant compte du budget du projet, les services d'achat du PNUD procéderont à l'établissement des spécifications techniques, en étroite collaboration avec la DGP, UNMAS et UNPOL, et à l'acquisition et à la livraison de ce matériel selon les procédures du PNUD en vigueur. Les acquisitions, que les structures bénéficiaires conserveront en fin de projet, seront rétrocédées au MEMI au cours d'une cérémonie officielle de remise de matériels, et repartis selon le schéma prévu dans l'accord avec le bailleurs de fonds.

Pour une meilleure gestion de cet équipement, une formation sera dispensée aux bénéficiaires par l'ONUCI (UNMAS et UNPOL) et certains experts du PNUD selon le type d'équipement.

L'expérience acquise sur le matériel et les installations sont résumées en termes de leur efficacité après l'achèvement des mesures dans un rapport. Il servira au ministère de l'Intérieur et à la Direction générale de la police comme matrice pour une augmentation des capacités opérationnelles des services de la police nationale dans le reste de la Côte d'Ivoire (indicateur).

3. Les policiers ont des comportements ou attitudes professionnels dans l'exercice de leurs fonctions dans les commissariats et sur les voies publiques

Il a plusieurs fois été reproché à la police nationale, son manque de professionnalisme du fait des bavures que certains de ces agents commettent dans l'exercice de leur fonction. Cet état de fait c'est aggravé avec la crise. En effet, la structure sécuritaire a été désorganisée par la crise. Pour des besoins d'effectif, et afin de rétablir l'ordre public, plusieurs recrutements d'agent de police ont été faits parfois en passant outre certaines étapes, qui restent pourtant cruciales dans l'acquisition par le policier de connaissances durables. Comme conséquence, les services de la police laissent à désirer sur le terrain au point que la population a recours aux services de structures privées au

détriment de sa police. Pour donc permettre à la police de reprendre la place qui est la sienne, des formations en vue de restaurer le professionnalisme de 400 agents de police seront données dans le cadre de ce projet. Il s'agira surtout de formations continues aux fins de renforcer la professionnalisation du travail du policier. Les modules de formations seront conçus par les professionnels du domaine que sont les UNPOL de la mission onusienne en Côte d'Ivoire partenaire dans le cadre de ce projet. Organisée en 16 classes de 25 personnes et pendant 10 jours, les thèmes suivants seront développés par 12 UNPOL spécialistes en la matière :

- Code d'Ethique et de déontologie policière
- Rafraîchissement juridique niveau OPJ (Code Pénal et Code de Procédure Pénale)
- Rafraîchissement juridique niveau APJ (Code Pénal et Code de Procédure Pénale)
- Rafraîchissement juridique en Droit pénal Spécial
- Maintien de l'ordre et Droits de l'Homme (théorie)
- Maintien de l'ordre et Droits de l'Homme (cas pratique)
- Police de proximité
- Le Poste de Police et l'Accueil du Public (théorie)
- Le Poste de Police et l'Accueil du Public (cas pratique des violences faites aux femmes et aux enfants)
- Initiation à l'Informatique
- Procédures radios

À la sortie de cette formation, les capacités professionnelles des agents de police et de son personnel civil seront renforcées et une charte d'accueil de la population sera validée par les participants et vulgarisée par les différents acteurs du projet.

UNPOL contribuera à la diffusion de la charte au cours de ses différentes actions de formation à venir sans tenir compte des programmes de diffusion de la DGPN. Cependant dans le cadre du présent projet, il sera procédé à l'impression de posters (200) à afficher dans les unités et de dépliants (3000) à distribuer aux policiers et aux usagers des services de police.

Recevront également des formations appropriées 50 techniciens policiers ainsi que 20 commissaires de police et leurs adjoints.

En dehors de la formation des commissaires de police et leurs adjoints, qui elle, se déroulera sous forme de séminaire de type résidentiel dans un lieu qui sera déterminé, toutes les autres formations auront lieu dans les circonscriptions de travail des policiers en question. Si dans les commissariats cibles, il n'existe pas des possibilités de formation, des salles seront louées dans les communes concernées. Il s'agit en effet de formations « en service » ; et il ne peut par conséquent être sorti la moitié des effectifs de leurs secteurs de responsabilités.

Selon les centres d'intérêts des participants, les commissaires suivront deux séminaires sur des thèmes en rapport avec leurs fonctions, les techniciens et les autres fonctionnaires suivront des formations sur des thèmes relatifs à leurs domaines d'intervention.

Pour des questions de transport, et pour donner à terme une autonomie à chaque unité en termes de formation continue, l'Ecole Nationale de police (ENP) n'est pas retenue pour abriter ces formations. Toutefois, la sous-direction de la formation continue de l'ENP sera associée dans l'exécution et le suivi du programme ; et l'école de police profiterait dans le futur de l'existence des modules de la formation continue à utiliser pour tout le pays. Par ailleurs, du matériel de formation sera acquis et distribué dans les structures cibles selon le schéma suivant :

Tableau 2 : répartition du matériel de formation par commissariat et district

	District police Marcory	31ème Z4 pergola	2ème treich	29ème treich biafra	9ème Marcory	26ème Marcory	4ème Z3 Solibra	19ème yopougon	Total
Tableau (white board)	2	2	2	2	2	2	2	2	16
flipchart	1	1	1	1	1	1	1	1	8
vidéoprojecteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Ventilateurs	8								8

Il aurait été judicieux de laisser tout le matériel de formation à la disposition de la sous-direction de la formation continue de l'ENP dans la perspective d'une extension future du « projet pilote ».

Mais dans l'optique de donner une certaine autonomie à chaque district en matière de formation continue, ils seront mis à la disposition de la préfecture de police d'Abidjan (qui dispose déjà d'une cellule de formation continue et dont la salle de formation bénéficie d'une réhabilitation financée par UNPOL) et prévoir alors dans les phases à suivre, l'équipement de chacune des autres préfectures de police en matériels de formation.

La documentation pour la formation susmentionnée des agents de police dans les commissariats en question ont été conçus en collaboration avec l'école de police et de l'UNPOL. Ils serviront également dans l'avenir de supports de cours pour les formations initiale et continue de l'ENP pour tous les policiers en service dans la Côte d'Ivoire (indicateur). Les agents formés dans le cadre de ce projet constitueront un pool de formateurs qui pourront à leurs tours démultiplier les connaissances reçues auprès de leurs collègues, tant de façon continue qu'au cours des formations initiales. UNPOL a en effet mis en place un programme de formation de 25 formateurs dans chaque District de la préfecture de Police d'Abidjan pour ce faire.

Cadre des résultats et des ressources

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	RESPONSABLE	INTRANTS
<p>Produit 1: Le dialogue socio-sécuritaire entre les populations des communes de Marcky, Treichville et celles de Yopougon avec les forces de police est restauré</p> <p>Indicateur1 : Nombre de plaintes enregistrées en moyenne par mois</p> <p>Baseline: ad</p> <p>Cible : ad</p>	<p>1 Ateliers conjoints de formation sur la communication pour le changement de comportement</p> <p>2 Atelier conjoint de formation sur la cohésion sociale</p> <p>3 Atelier conjoint d'échanges sur la réconciliation nationale</p> <p>4 Atelier de sensibilisation des populations sur la place et les procédures de base de la police</p> <p>5 Crédit et dynamisation de comités d'éveil</p> <p>6 Conception des supports de sensibilisation</p> <p>7 Activités sportives, culturelles et ludiques</p> <p>8 Diffusion des spots audio et vidéo</p>	<p>PNUD/PIO/UNPOL/Ministère</p>	<p>transport et logistique</p> <p>Équipements et fournitures</p> <p>Supports de sensibilisation</p>
<p>Indicateur 2 : Nombre d'appels téléphoniques reçus au poste de police en moyenne par mois</p> <p>Baseline : AD</p> <p>Cible : AD</p>			
<p>Produit 2: Les capacités opérationnelles et professionnelles de 400 agents de police, 50 techniciens et 20 commissaires et adjoints de la Police Nationale sont renforcées</p> <p>Indicateurs:</p> <p>1. Nombre d'agent de maintien de l'ordre ayant reçu un équipement complet</p> <p>2. Nombre d'agent de maintien de l'ordre participants aux sessions ayant passé les tests de contrôle avec succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et mise à disposition de matériels de communication et maintien de l'ordre • Acquisition de matériels et outils de formation • Formation/recyclage des agents de maintien de l'ordre 	<p>PNUD, UNPOL, UNMAS, Ministère</p>	<p>Équipements et fournitures</p> <p>Formateurs, Kits de formation et logistique</p>

<p>Baseline 1 : 0 ; cible 147</p> <p>Baseline 2 : 0 ; cible 400</p>	<p>Produit 3: Sept (7) commissariats et un (1) district dans les communes de Marory, Treichville et celles de Yopougon sont réhabilités et ont des capacités opérationnelles renforcées</p> <p><i>Indicateurs:</i></p> <p>1. Nombre de commissariat et/ou district de police remis en état</p> <p>2. délai moyen d'intervention des services de police des établissements ciblés</p> <p>3. Baseline 1 : 0 ; cible 8</p> <p>Baseline 2 : AD ; cible AD</p>	<p>1 Remise en état des commissariats et districts de police</p> <p>2 Equipement des commissariats et districts</p> <p>3 Préparation et validation de TdR et/ou DAO</p> <p>4 Suivi de travaux</p> <p><i>Structures privés</i></p> <p><i>Equipements et fournitures</i></p> <p><i>Contrats</i></p> <p><i>Structures privés</i></p> <p><i>Equipements et fournitures</i></p>	<p>PNUD, Ministère de l'intérieur</p> <p>PNUD, Consultant</p> <p>PNUD, Consultant</p>
---	--	--	---

Partie IV : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

Le projet sera mis en œuvre sur 12 mois selon le plan de travail ci-dessous.

PARTIE V : ARRANGEMENTS DE GESTION

En raison (i) des impératifs d'urgence pour l'exécution de ce Projet (12 mois), (ii) de la sensibilité liée aux questions de sécurité et (iii) aux exigences du donneur en matière de gestion, de suivi et d'évaluation, l'exécution du Projet sera assurée directement par le PNUD (DIM) qui de par son mandat en tant qu'Agence des Nations Unies sera en mesure d'obtenir tous les partenariats, autorisations et facilités nécessaires et viendra appuyer la DGPN dans l'exécution de sa mission. Il mettra en place à cet effet une unité de gestion du projet.

Un plan de travail clair sera établi par chaque entité responsable d'une activité dans la mise en œuvre du projet pour l'année et déclinées en plan trimestriel. Les orientations stratégiques et la coordination générale du projet seront définies par le Comité de Pilotage et mis en œuvre par l'équipe programme du PNUD en lien avec le service d'achats

➤ *Le Comité de Pilotage*

Le Comité de Pilotage est chargé de définir les orientations stratégiques du projet et de contrôler sa mise en œuvre. Ses missions spécifiques sont d'examiner et proposer des recommandations sur les rapports techniques et financiers, prendre des décisions sur les principaux problèmes liés au projet et valider les rapports d'activités narratifs et financiers.

Le Comité de Pilotage est constitué d'un représentant du Ministère de l'Intérieur (Président), du PNUD (Co-Président), de la DUE en tant que bailleur et des autres partenaires et bénéficiaires Direction Générale de la Police Nationale, ONUCI/UNPOI, ONUCI/PIO, UNMAS...).

➤ *Assurance du projet(PNUD)*

La fonction d'Assurance du projet qui relève en principe de la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage est déléguée au PNUD. Il s'agit pour le PNUD d'exécuter des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant la mise en œuvre du projet, le PNUD veillera à ce que la gestion et la réalisation des étapes importantes du cycle de projet soient effectuées en conformité avec les modalités de gestion de projet et les normes établies par le document projet.

➤ *L'équipe de projet:*

L'équipe de projet placée sous la supervision du Directeur Pays Adjoint DCD/P. Elle est composée (i) d'un consultant ingénieur en bâtiment et travaux publics, (ii) d'un ingénieur en réseaux et télécommunications en vue d'appuyer la mise en œuvre du projet, et (iii) d'un assistant administratif et financier qui appuieront le personnel du PNUD mobilisé pour la mise en œuvre du projet. L'équipe a pour mandat de conduire la gestion quotidienne du projet pour le compte du Comité de Pilotage dans les limites prévues par le Comité. Sa principale responsabilité est d'assurer que le projet produise les résultats prévus dans le document projet avec le niveau de qualité requis et en tenant compte des contraintes de temps et de coût. Ses tâches spécifiques sont notamment de :

- Administrer la réalisation des produits attendus du projet à travers la mise en œuvre des activités ;
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès vers la réalisation des résultats conformément aux critères de qualité initialement prévus ;
- Préparer les outils et les moyens nécessaires à la conduite des activités notamment la préparation des TDR et les spécifications des acquisitions et travaux ;
- Gérer les requêtes relatives à la mise à disposition de fonds par le PNUD en l'occurrence par le biais des avances de fonds, les demandes de paiement direct ou les remboursements de reliquats d'avance en utilisant les outils standards élaborés à cette fin ;
- Suivre les ressources financière et la comptabilité du projet pour s'assurer de la réalité des rapports financiers ;
- Préparer les rapports d'avancement du projet à soumettre au Comité de pilotage;
- Préparer le rapport de la revue finale du projet en vue de son examen par le Comité de Pilotage ;

- Faire des propositions en vue d'assurer un suivi des acquis du projet ;

PARTIE VI : CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux règles et procédures du PNUD en matière de programmation définies dans le manuel du PNUD ainsi qu'aux prescriptions du bailleur, le suivi et l'évaluation du projet se fera comme défini ci-dessous.

A la fin des trois premiers mois, un rapport d'avancement préparé par le gestionnaire de projet sera soumis au Comité de Pilotage par le biais du PNUD en sa qualité d'assurance de projet.

A la fin du projet, un rapport de fin de projet sera produit qui évaluera les performances du projet, relèvera les leçons apprises et fera des recommandations pour la suite.

Par ailleurs, le PNUD produira au Bailleur, en étroite collaboration avec les structures d'exécution et la direction nationale, un rapport technique d'exécution et financier à mi-parcours du projet et un rapport final conformément aux procédures du PNUD. Le projet fera l'objet d'un audit conformément aux règles en vigueur applicable à l'exécution des projets.

En outre, le PNUD fournira à la demande de la DUE des éléments d'information sur l'avancée de la mise en œuvre du projet.

PARTIE VII : CADRE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord de Base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les règles et procédures du PNUD. Il pourra faire l'objet d'amendement. Les révisions ci-dessous pourraient être apportées au présent descriptif de projet, même si celles-ci ne sont revêtues que de la signature du Directeur Pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que le Gouvernement Ivoirien (Ministère de Tutelle) n'a pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà ou à une augmentation des coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà prévus, de refléter une hausse des coûts par suite d'inflation ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.